

Les acteurs en présence au Québec

Régie du bâtiment du Québec

- › Responsable d'assurer la qualité des travaux de construction, des installations et de l'équipement
- › Chargée de réaliser les inspections des travaux et des installations électriques

Maîtres électriciens

- › Droit exclusif de réaliser des travaux d'installations électriques
- › Adhésion obligatoire à la CMEQ
- › 19 M\$ versés annuellement par les membres en cotisations à la RBQ, destinés à financer les inspections

Corporation des maîtres électriciens du Québec

- › Assure la protection du public en matière de sécurité électrique
- › Réglemente et discipline la conduite professionnelle des maîtres électriciens. Vérifie et contrôle la qualification de ceux-ci

Constats

Le Québec face au reste du Canada



Moins d'inspections
de travaux de nature électrique,
toute proportion gardée (p. 16)



Nombre plus important
d'incendies résidentiels et
d'incidents de nature
électrique entre 2013 et 2015 (p. 18)



Normes moins élevées
au Québec pour l'obtention
d'un permis d'inspecteur (p. 10)



Nombre d'inspecteurs
par 100 000 habitants nettement
inférieur à la moyenne (p. 17)



Budget dédié aux inspections
plus de 20 fois supérieur en
Ontario (p. 19 à 23)



Quelques spécificités québécoises (p. 28-29)

- › Différence importante et préoccupante entre les sommes perçues pour le financement des inspections (19 M\$) et les budgets impartis à ces dernières (2,9 M\$)
- › Inspections financées par une cotisation directement liée à la masse salariale des entreprises détenant une licence de maître électricien, et non à la fréquence des inspections réalisées
- › Incidents de nature électrique pouvant en partie être expliqués par le manque d'inspection
- › La situation au Québec ouvre la porte à la concurrence déloyale entre les maîtres électriciens
- › L'absence de permis préalable aux travaux et le manque d'inspection favorisent le travail au noir



Enjeu

Le nombre d'inspecteurs ainsi que les budgets d'inspection au Québec sont nettement sous les moyennes des provinces considérées, ce qui réduit de façon considérable les capacités d'inspection et augmente le risque que des non-conformités importantes ne soient pas décelées

Recommandations (p. 29-30)



Transférer le processus d'inspection au sein de la CMEQ, afin de lui permettre de remplir plus adéquatement sa mission de protection du public



Établir un système d'approbation des maîtres électriciens présentant un niveau élevé de conformité



Utiliser les sommes perçues pour l'inspection à cet effet



Délivrer des permis spécifiques aux travaux de nature électrique



Adopter une approche plus rigoureuse d'inspection afin de soutenir de meilleures pratiques et une vigilance accrue chez les maîtres électriciens



Rehausser les qualifications préalables pour l'obtention du titre d'inspecteur pour inclure une expérience professionnelle probante